



Robert CHARDON

Maire sortant, candidat aux élections municipales de 2014

AXE N°3 : UN DEVELOPPEMENT RAISONNÉ DE VENELLES

L'urbanisme de Venelles est le résultat d'une histoire datant de plusieurs décennies qui a conduit à regrouper 3 grands quartiers (Venelles-le-Haut et Les Logis, Les Logissons et le Vallon des Faurys) autour d'une zone d'activités. Durant le mandat écoulé, nous avons été amenés à piloter des opérations délicates afin de poursuivre le développement de notre commune tout en lui gardant ses qualités que nous aimons : un village provençal entre Sainte Victoire et Massif de la Trévaresse.

Pour ce faire, il convenait de réussir une alchimie, alliant la possibilité d'offrir des logements pour les jeunes couples Venellois, la conservation de notre qualité de vie par un urbanisme cohérent et le développement maîtrisé de notre zone d'activité pour offrir emplois, commerces et services à la population de notre commune.

Notre bilan

- Une population dont le nombre a peu évolué.
- 66 logements à loyers modérés attribués quasi exclusivement à des Venellois : nous avons tenu nos engagements pris en 2008, **produire des logements sociaux pour des Venellois sans pour autant créer un « appel d'air » dans ce domaine**
- Une zone d'activité multifonctionnelle où la sécurité s'est améliorée la nuit et où les Venellois peuvent trouver à peu près tous les biens de consommation et les services, **avec près de 1000 Venellois qui y travaillent**
- Une offre de transport grandement améliorée avec Aix en Provence (Ligne 25)

Nos engagements

Depuis des mois, nous échangeons avec les Venellois. Nous avons entendu leur message qui nous demande de réduire le nombre de constructions et de limiter l'implantation de commerces sur la zone d'activité. Nous en prenons acte !

- ✓ Elaborer dans la concertation un nouveau PLU et Plan de Déplacements Urbains
- ✓ **Interdire tout projet de construction** sur nos zones boisées, zones agricoles et à l'Est de l'autoroute
- ✓ Garder la qualité de vie de notre village dans un environnement préservé
- ✓ **Conserver un nombre d'habitants inférieur à 9500 à l'horizon des 10 prochaines années**
- ✓ Rédiger une charte architecturale sur les nouvelles constructions industrielles et commerciales
- ✓ Limiter le nombre de logements sociaux pour le strict besoin des Venellois
- ✓ **Ne pas étendre la zone d'activité qui, aujourd'hui, ne propose plus de nouveaux espaces d'implantation**